



ACADÉMIE DE RENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE RENNES

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

Le Recteur de la région académique Bretagne,
Recteur de l'académie de Rennes,

- Vu les articles L522-1 à L522-9 du Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le décret n°92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel,
- Vu les lignes directrices de gestion ministérielles et académiques,
- Vu l'arrêté rectoral en date du 20 juillet 2022 portant inscription sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2022 pour l'accès au grade de professeur de lycée professionnel de classe exceptionnelle,

Arrête :

Article 1er : Les professeurs de lycée professionnel hors classe dont les noms suivent par ordre alphabétique, inscrits au tableau d'avancement établi au titre de l'année 2022 pour l'accès à la classe exceptionnelle des professeurs de lycée professionnel, sont nommés professeurs de lycée professionnel de classe exceptionnelle à compter du 1er septembre 2022.

NOM PRENOM	DISCIPLINE	ETABLISSEMENT
AVENIN-CORPER JACQUELINE	anglais lettres	Lycée professionnel Jules Verne - Lycée des métiers de l'industrie et du commerce Guingamp
BARBIER ISABELLE	biotechnologies : santé environnement	Lycée professionnel Louis Guilloux - Lycée des métiers de l'hôtellerie-restauration - Lycée des métiers de la mode Rennes
BERHAULT EDITH	biotechnologies : santé environnement	Lycée professionnel La Fontaine des Eaux - Lycée des métiers de la gestion énergétique des bâtiments Dinan
DURAND CATHERINE	Economie et gestion option communication et organisation	Rectorat de l'académie de Rennes Rennes
GABON FRANCK	hôtellerie et tourisme section hôtellerie	Lycée professionnel Louis Guilloux - Lycée des métiers de l'hôtellerie-restauration - Lycée des métiers de la mode Rennes
GIRARD XAVIER	Economie et gestion option comptabilité et gestion	Lycée professionnel Jean Guéhenno Vannes
GLEZ NATHALIE	chef de travaux tertiaire	Lycée professionnel de Pont-de-Buis - Lycée des métiers de l'automobile Pont-de-Buis-lès-Quimerch
GORON BRUNO	mathématiques sciences physiques	Lycée professionnel La Champagne - Lycée des métiers Vitré

HUOT ERIC	génie civil équipement technique énergie	Lycée professionnel Eugène Freyssinet - Lycée des métiers du bâtiment et des travaux publics Saint-Brieuc
JOSSE HERVE	chef de travaux de STI génie mécanique	Lycée professionnel Jean Jaurès - Lycée des métiers Rennes
LAMBERT NELLY	Economie et gestion option comptabilité et gestion	Lycée professionnel Coetlogon Rennes
LAURIOUX HERVE	mathématiques sciences physiques	Lycée professionnel Julien Crozet Port-Louis
LE CUNUDER DIDIER	mathématiques sciences physiques	Lycée professionnel du Blavet - Lycée des métiers du bâtiment et du confort de l'habitat Pontivy
LE GUENNEC FRANCOISE	lettres histoire géographie	Lycée professionnel Rosa Parks - Lycée des métiers des services à la personne et de la sécurité Rostrenen
LE ROLLE AGNES	Economie et gestion option commerce et vente	Lycée professionnel Louis Guilloux - Lycée des métiers de l'hôtellerie-restauration - Lycée des métiers de la mode Rennes
LE TUTOUR ARMELLE	biotechnologies : santé environnement	Lycée polyvalent Jean Macé Lanester
MADEC DENIS	génie industriel plastiques et composites	Collège Kervihan Fouesnant
MARCHAND EVELYNE	anglais lettres	Lycée professionnel Coetlogon Rennes
MARQUER STEPHANIE	mathématiques sciences physiques	Lycée polyvalent Pierre Mendès-France - Lycée des métiers du bâtiment et de l'énergétique Rennes
MELINE CATHERINE	biotechnologies : santé environnement	Collège Jacques Prévert Saint-Pol-de-Léon
MERLO-FARCY CAROLINE	lettres histoire géographie	Lycée professionnel Eugène Freyssinet - Lycée des métiers du bâtiment et des travaux publics Saint-Brieuc
OUAZRI JILLALI	génie mécanique option productique	Lycée polyvalent Chaptal Saint-Brieuc
ROBET JOSIANE	biotechnologies : santé environnement	Lycée polyvalent Yvon-Bourges Dinard
ROUXEL ALAIN	Economie et gestion option commerce et vente	Lycée professionnel Jean Moulin Saint-Brieuc
SAOUZANET MICHELLE	biotechnologies : santé environnement	Lycée professionnel Félix Le Dantec Lannion
TALBI PHILIPPE	froid et climatisation	Lycée polyvalent Pierre Guéguin - Lycée des métiers de l'énergie industrielle - Lycée des métiers du nautisme Concarneau

Article 2 : Le classement de chacun des intéressés dans son nouveau grade fera l'objet d'un arrêté ultérieur.

Article 3 : Le présent arrêté est publié sur le site de l'académie de Rennes, www.ac-rennes.fr (rubrique Concours / Métiers / RH, sous-rubrique Carrières puis Promotions des personnels) et affiché pendant une durée de deux mois à compter de la date de signature dans les locaux du Rectorat de l'académie de Rennes, 96 rue d'Antrain Rennes.

Fait le 20 juillet 2022,

Pour le Recteur et par délégation,
la secrétaire générale adjointe,
directrice des ressources humaines,


Anne Sophie RAULT

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois*

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite - c'est à dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision - vous disposerez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

*4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.